

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE410

présenté par

M. Chassaing, M. Jumel, M. Dufrène, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 11

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement sont opposés à l'introduction de cette disposition très imprécise et ne répondant aux objectifs qualitatifs, de montée en gamme et de proximité visés par l'article L. 230-5-1. Une telle disposition pourrait au contraire permettre à certains fournisseurs de contourner les obligations visées par cet article.